

LE PRESIDENT

Le 02 Février 2012

Monsieur le Président,

Si nous n'étions pas en période pré-électorale, j'aurais certainement été surpris de la teneur du courrier que vous m'avez adressé le 23 janvier dernier au sujet du Plan de Déplacement Urbain de Nîmes Métropole.

Permettez-moi cependant de vous faire part de mon étonnement devant les incohérences, les contradictions et les contre-vérités qui figurent dans cette missive que vous avez dû certainement signer à la hâte, sans en évaluer pleinement le sens.

Oui, Nîmes Métropole a adopté son Plan de Déplacement Urbain le 6 décembre 2007 à l'issue de quatre années d'études, de concertation et de coopération dont je me permets de vous rappeler les principales étapes :

Moins d'un an et demi après sa création, la communauté d'agglomération décide le 22 mai 2003 d'engager cette démarche suivie par un Comité de pilotage au sein duquel, outre le Conseil Général, nous avons dès l'origine, intégré la Région, l'Etat, les Chambres Consulaires, le SCOT, l'Agence d'Urbanisme, les communes, les organismes socio-professionnels et le milieu associatif local représentant les usagers et les habitants.

De 2004 à 2006, c'est donc en totale concertation, y compris avec vos services et les habitants de Nîmes Métropole que le PDU a été élaboré.

En 2007, le projet de PDU a été transmis pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées, dont en particulier le Conseil Général, avant sa mise à enquête publique qui a abouti à un avis favorable du Commissaire enquêteur au mois de septembre 2007.

Pour donner l'illusion d'une absence de vision prospective, vous ne reprenez dans votre courrier que les objectifs fixés à court (2010) et moyen terme (2015), en omettant volontairement que le PDU contient également un volet à long terme soit à échéance de 2025.

Vous prétendez donc critiquer le fait qu'en 2011, Nîmes Métropole n'ait pas totalement achevé de réaliser des opérations fixées à horizon 2025 ! Pour simple rappel cependant, les deux lignes de TCSP sont fortement engagées, le développement des parcs relais est en cours de même que la sectorisation par bassin du schéma directeur des déplacements doux.

Concernant le tracé de la ligne 1 du TCSP, je dois vous rappeler qu'outre les procédures de concertation et d'enquête publique qui l'ont validé, celui-ci a été élaboré en concertation avec votre collectivité et adopté dans le cadre du PDU.

.../...

Par ailleurs, il n'est pas acceptable de lire que le choix de la gare TGV à Manduel aurait été unilatéral et sans concertation. Le PDU identifiait le futur site de la gare nouvelle de Manduel comme secteur à enjeux. En 2009 et dans le cadre de la loi relative à la démocratie de proximité, un débat public a été organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) concluant à la pertinence accrue du site de Manduel. Sur ces conclusions, issues du processus de concertation particulièrement important, RFF a décidé, lors de son Conseil d'Administration du 26 novembre 2009, d'acter cette implantation et d'engager les études nécessaires à sa réalisation.

J'ajoute que ce choix a d'ailleurs été entériné non seulement par l'Etat, mais aussi par la Région et l'agglomération de Montpellier, ces deux collectivités s'étant engagées à contribuer à son financement.

Il est vrai que cela n'était pas votre choix, puisque vous aviez affirmé avec une certaine constance, votre refus de voir le territoire gardois desservi par le TGV sur la ligne nouvelle à grande vitesse, en contradiction totale donc, non seulement avec l'intérêt de notre territoire, mais aussi avec l'avis issu du débat public organisé par la CNDP.

Enfin, je ne vous ferais pas l'affront de vous rappeler qu'au terme du cadre législatif relatif aux PDU, dont la loi SRU de 2000 que vous devriez connaître en votre qualité de parlementaire à l'époque de son adoption, les Plans de Déplacements Urbains sont élaborés pour 10 ans (soit jusqu'en 2017) et qu'une évaluation quinquennale doit donc intervenir au milieu de sa durée de vie, soit courant 2012, démarche dans laquelle Nîmes Métropole est engagée depuis le début de cette année.

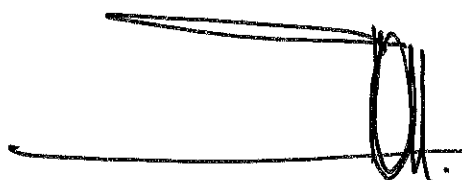
Vous « exigez » une révision du PDU.

Dois-je vous rappeler à ce propos qu'une telle révision est liée à la réalisation d'une enquête « ménage et déplacement » sur un périmètre plus vaste que celui de notre communauté d'agglomération et que, jusqu'à ce jour, vos services ont systématiquement refusé d'y apporter la contribution du département.

Enfin et pour en terminer, comment pouvez-vous m'interpeller sur, je cite « la nature et l'importance des travaux engagés » concernant notamment la déviation nord alors que cet équipement est de la stricte compétence du Conseil Général que vous présidez et qui n'a, à ce jour rien fait. J'en suis d'autant plus étonné que je me suis personnellement engagé il y a plus de 10 ans, afin que vous soyez en mesure de disposer de l'ensemble du foncier nécessaire à sa réalisation.

C'est donc à vous que je retourne la question : Quand allez-vous engager l'aménagement de cette déviation, indispensable au bien-être et au mieux vivre de nos concitoyens ?

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Paul FOURNIER
Sénateur du Gard
Président de Nîmes Métropole
Maire de Nîmes

Monsieur Damien ALARY
Président du Conseil général du Gard
Hôtel du Département
Rue Guillemette
30000 NIMES